



TECHNICIEN D'INTERVENTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE



2021 - 2023

SANITAIRE, SOCIAL ET
MÉDICO-SOCIAL

A PROPOS D'AFLOKKAT

QUI SOMMES-NOUS ?

Aflokkat est un organisme de formation créé en 2010. A sa création, nous avons pour ambition de contribuer au développement économique et social de la Corse. Initialement présents sur un volet entreprise avec notre offre de formation courte, nous sommes présents depuis 2016 sur le domaine de la formation certifiante avec une première formation dans le domaine du commerce. Nous avons développé depuis des programmes de formation certifiants, principalement dans le domaine de l'informatique.

Depuis 2019, nous sommes reconnus en tant que Centre de Formation des Apprentis (CFA) et nous proposons depuis deux formations en alternance dans le domaine du numérique.

NOTRE CHAMP D'INTERVENTION

/ Formation continue

Pour les salariés et demandeurs d'emploi désireux de compléter leur formation afin de monter en compétences sur leur poste de travail. N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations sur les dispositifs existants :

- CPF de transition
- Période de professionnalisation
- Contrat de sécurisation professionnel
- Compte personnel de formation
- Conventionnement régional

/ Formation certifiante

Pour les personnes désireuses de transformer leur expérience professionnelle en diplôme reconnu par l'Etat.

/ Validation des acquis de l'expérience

Pour les personnes désireuses de transformer leur expérience professionnelle en diplôme reconnu par l'Etat.

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



BENJAMIN PERENEY
DIRECTEUR



JESSICA PERBOST
CONSEILLÈRE EN FORMATION



CHLOÉ ZANNETTACCI
CONSEILLÈRE EN FORMATION



ROMAIN JOUANNET
RESPONSABLE ADMINISTRATIF
ET FINANCIER



CEDRIC TARSITANO
COORDINATEUR DU PÔLE
NUMÉRIQUE

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



ADRIEN CASANOVA
RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE
ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ



JOËLLE BASTELICA
CADRE DE SANTÉ
INFIRMIÈRE DE



STEPHANE BILARDI
CADRE DE SANTÉ
INFIRMIER DE



MARIE PEYTAVIN
ASSISTANTE SOCIALE DE



ANNE FERRAN
PSYCHOLOGUE



ANTHONY BRESCIA
OSTÉOPATHE



NOTRE CENTRE

Notre centre est situé en périphérie de la ville d'Ajaccio, près du collège de Baleone.

Afin de créer un espace favorable à l'apprentissage, nous avons conçu des locaux modernes pour qu'ils soient un lieu d'échanges et de partage.



7 SALLES DE
FORMATION



1 SALLE DE
CONFÉRENCE



2 ESPACES
DE PAUSE

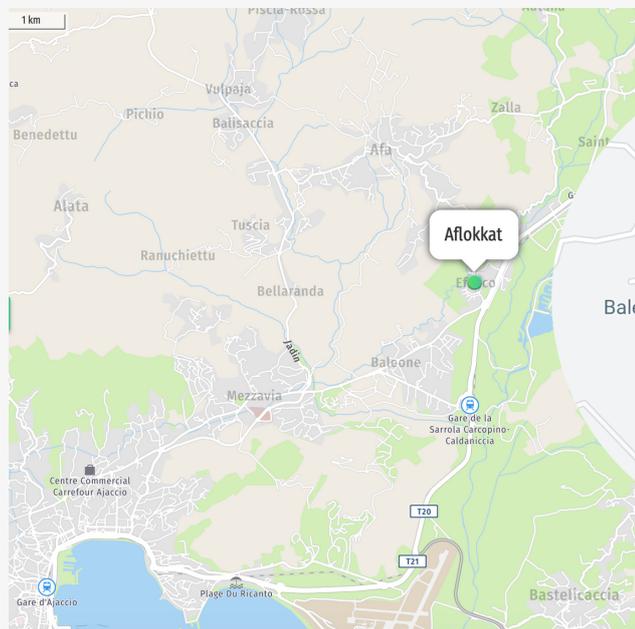


ACCUEIL CAFÉ



WIFI ET ÉQUIPEMENT INFORMATIQUES
EN LIBRE ACCÈS

COMMENT S'Y RENDRE ?



Bus : ligne B et ligne 1B arrêt Effrico



Ligne : Mezzana-Ajaccio - Arrêt Place Noël Sarroia



Parking gratuit à proximité

TECHNICIEN D'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE

LE TECHNICIEN(NE) D'INTERVENTION SOCIALE ET FAMILIALE EST UN TRAVAILLEUR SOCIAL QUI INTERVIENT AUPRÈS DE PERSONNES QUI ONT BESOIN D'UNE AIDE DANS DES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES : DIFFICULTÉS SOCIALES, LONGUE MALADIE, NAISSANCE, HANDICAP ... LE TISF ACCOMPAGNE LES PERSONNES VERS L'AUTONOMIE, LES SOUTIEN DANS LEUR FONCTION PARENTALE.

LA FORMATION

Cette formation se déroule sur une période de 2 ans.

Elle est organisée en alternance de 2 jours en CFA et 3 jours chez l'employeur.

Elle prépare au Diplôme d'Etat dont les épreuves de certification portent sur les 6 domaines de compétences.

MODALITÉS

La formation au TISF est accessible en apprentissage et en formation continue.

L'enseignement théorique de 950 heures est réparti en 6 domaines de formation :

- Conduite du projet d'aide à la personne
- Communication professionnelle et travail en réseau
- Réalisation des actes de la vie quotidienne
- Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leur vie quotidienne
- Contribution au développement de la dynamique familiale
- Accompagnement social vers l'insertion

La formation pratique est répartie entre :

- 2025 heures en situation professionnelle chez l'employeur
- 315 heures de stage hors employeur



PROCHAINE SESSION

Janvier 2021- Décembre 2022

24 mois dont :

8 semaines de stage hors employeur

10 semaines de congés

Epreuves d'admission :

Décembre 2020

FINANCEMENT

L'étudiant(e) est rémunéré(e) par l'employeur, il signe :

- un contrat d'apprentissage
- un contrat de professionnalisation

Le salarié en emploi peut mobiliser son CPF ou la formation peut être financée par l'employeur (PRO-A, ...)

PRÉ-REQUIS ET ADMISSION

Aucun pré-requis n'est exigé.

Des dispenses et des allègements sont possibles en fonction des diplômes.
(nous contacter pour plus de renseignements.)

Le dossier de candidature pour l'inscription aux épreuves d'admission est à retirer sur place ou à télécharger sur le site internet d'Aflokkat (www.aflokkat.com)

Les épreuves sont organisées comme suit :

- Une épreuve écrite d'admissibilité de 2 heures
- Un entretien oral d'admission

CERTIFICATION

Le diplôme d'Etat de Technicien d'intervention sociale et familiale est une certification de niveau 4 (niveau BAC) délivré par le Préfet de Région au nom du Ministère chargé des Affaires sociales.

Le TISF peut évoluer vers une autre carrière du social telle que moniteur éducateur, éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants. Il bénéficiera d'allègements de formation et de certaines dispenses de certification.

LES CHIFFRES CLÉS DE LA FORMATION

950 heures

de formation en CFA

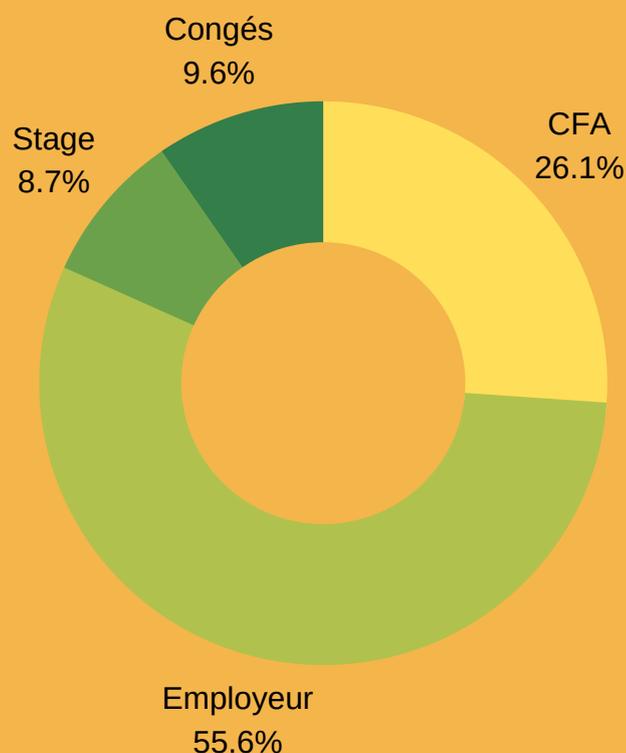
2 025 heures

de formation pratique chez l'employeur

315 heures

de stage hors employeur

6 domaines de formation



PROGRAMME

OBJECTIFS

- Savoir élaborer, mettre en oeuvre et évaluer un projet individualisé
- Apprendre à travailler en réseau et transmettre les informations
- Accompagner la personne vers l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne
- Aider à l'insertion dans l'environnement et à l'exercice de la citoyenneté
- Participer au développement de la dynamique familiale
- Informer et accompagner les publics

CONTENU

Domaine de formation 1 : Conduite du projet d'aide à la personne

Cadre institutionnel et juridique des politiques et dispositifs d'aide et d'action sociale

- Approche des institutions
- Partage des compétences et décentralisation

Droits et devoirs des usagers et des professionnels

- Éthique, secret professionnel et déontologie
- Notions de contrat, de mandat

Méthodologie de projet

- Diagnostic de situations
- Élaboration de projets et de plan d'actions
- Évaluation de l'intervention

Méthodologie de l'intervention

- Approche comparée de l'intervention au domicile et en établissement
- Développement social local
- Travail avec les groupes

Développement de la personne à travers ses différentes dimensions : physiologiques, psychologiques, économiques et culturelles :

conception, naissance, enfance, adolescence, vie adulte, 3^e âge, 4^e âge

Domaine de formation 2 : Communication professionnelle et travail en réseau

Travail en partenariat, réseau

Historique des professions sociales

Rôle et fonctions des professions sociales et médico-sociales

Transmission de l'information :

- Sélection, traitement et conservation de l'information
- Coordination et travail en équipe pluri-professionnelle
- Animation de réunions
- Expression écrite et écrits professionnels
- Communication professionnelle, outils et méthodes
- Utilisation des technologies de l'information et de la communication, notions d'informatique
- Techniques de gestion des conflits

Domaine de formation 3 : Réalisation des actes de la vie quotidienne

Techniques culinaires simples, hygiène et équilibre alimentaire.

- La conservation des aliments et les intoxications alimentaires
- L'alimentation de la personne âgée et du nourrisson
- Les techniques de préparation culinaire
- La confection des repas

Entretien du linge et du cadre de vie

- Les différents textiles et leur entretien
- L'emploi des produits en fonction des textiles
- Les techniques courantes de lavage
- Les petites réparations de vêtements et le repassage

Règles d'hygiène en matière de santé

- Les notions principales
- L'adaptation et l'amélioration du cadre de vie
- La prévention des accidents domestiques
- Les produits et matériels pour l'entretien
- Le dépoussiérage et le balayage
- Le lavage des sols et la désinfection de matériel
- Les techniques de décontamination des locaux et des équipements

Gestes des premiers secours (AFPS),

- prévention des accidents domestiques,
- puériculture (soins aux jeunes enfants) et femmes enceintes (grossesse à risque),

Domaine de formation 4 : Transmission des savoirs et des techniques nécessaires à l'autonomie des personnes dans leurs vie quotidienne

Accompagnement à la vie quotidienne :L'équipe et ses différents modes de fonctionnement

- Transmission et échangeValorisation de la personne et image de soi
- Approche ludique et socialisation
- Approche individuelle ou collective

Aspects psychologiques sociaux et culturels de la vie quotidienne : Transmission de l'information

- Habitudes alimentaires
- Conditions de vie
- Fonction sociale du vêtement
- Fonction du logement comme lieu de vie et espace social et identitaire
- Modes de consommation

Gestion du budget

Psychopédagogie : le processus d'apprentissage, l'acte d'apprendre

Domaine de formation 5 : Contribution de développement de la dynamique familiale

La famille et son environnement

- Évolution sociologique et identité socioculturelle de la famille
- Fonctions parentales
- Relations entre les membres de la famille, (intergénérationnelles, fratries,...)
- Les situations de crise, les personnes en fin de vie

L'enfant et l'adolescent

- Accueil de l'enfant ou de l'adolescent
- Socialisation et éducation de l'enfant et de l'adolescent
- Prévention et protection de l'enfance

Prévention de la maltraitance

Domaine de formation 6 : Accompagnement social vers l'insertion

Les différents dispositifs

Les publics fragiles

JE CHERCHE UN EMPLOYEUR ?

Le moniteur éducateur exerce son activité principalement dans des structures ou services médico-sociaux, comme des internats, des foyers, des ESAT, des MAS ou des IME.

L'apprenti AES signe un contrat de travail avec l'employeur, en CDD ou CDI. La rémunération varie selon l'âge.

JE CHERCHE UN APPRENTI ?

Toute entreprise du secteur privé, y compris une association, peut embaucher un apprenti, de 16 à 29 ans révolus (au delà de 29 ans pour les travailleurs handicapés ou en contrat de professionnalisation).

Les aides de l'Etat sont nombreuses pour soutenir l'emploi des apprentis : aide unique, exonération de cotisations sociales, aides à l'embauche des travailleurs handicapés, ...

L'APPRENTISSAGE

Entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021, les employeurs qui recrutent un apprenti, se verront verser une prime jusqu'à 8 000 euros (pour les apprentis de plus de 18 ans). Cette prime à l'embauche vaut pour tous les contrats d'apprentissage du CAP à la licence professionnelle. Elle sera versée sans condition aux entreprises de moins de 250 salariés.

Les apprentis auront six mois après le début de la formation pour trouver un employeur. Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorable, l'apprenti perçoit un salaire déterminé en pourcentage du Smic et dont le montant varie en fonction de son âge et de son ancienneté.

MINISTÈRE DU TRAVAIL
Liberté Égalité
Futur

@Minist_Travail

LOI POUR LA LIBERTÉ DE CHOISIR SON AVENIR PROFESSIONNEL

L'AIDE UNIQUE AUX EMPLOYEURS D'APPRENTIS

UNE SEULE AIDE POUR PLUS DE SIMPLICITÉ

Auparavant

Aujourd'hui

3 CONDITIONS À REMPLIR

Être une entreprise de moins de 250 salariés

Recruter un apprenti préparant un diplôme ou un titre à finalité professionnelle de niveau CAP au Bac (Bac +2 pour les départements et régions d'outre-mer)

Avoir conclu un contrat d'apprentissage à compter du 1^{er} janvier 2019

MONTANTS ET VERSEMENT DE L'AIDE

PAR ANNÉE D'EXÉCUTION DU CONTRAT

Année	Montant maximum
1 ^{re} année	4 125 €
2 ^e année	2 000 €
3 ^e année	1 200 €

= 6 125 € pour un contrat de 2 ans = 7 325 € pour 3 ans

Le versement de l'aide est automatique à condition que l'employeur remplisse les démarches obligatoires : transmission du contrat à l'opérateur de compétences (OPCO) pour prise en charge financière de la formation et dépôt auprès de l'administration puis déclaration sociale nominative (DSN) de l'apprenti.

- ### 1 L'employeur

Il transmet à l'OPCO :
• le contrat signé par l'apprenti et l'employeur, et visé par le CFA ;
• les pièces annexées au contrat.

Délai de transmission à respecter
Dès la signature et maximum 5 jours après le début d'exécution du contrat
- ### 2 L'Opcó

À réception du contrat et de ses annexes, le contrôle et le dépose auprès du ministère du Travail.

Délai de dépôt
Sous 20 jours dès réception du dossier complet
- ### 3 Les services du ministère du Travail (DGEFP)

Ils transmettent les informations des contrats éligibles à l'Agence de services et de paiement (ASP) pour mise en place du paiement de l'aide.

L'employeur doit vérifier
que les informations qui figurent sur le contrat transmis à l'Opcó sont correctement remplies.
- ### 4 L'ASP

Elle verse l'aide à l'employeur en avance de la rémunération et vérifie ensuite la présence du salarié sur la base de la déclaration sociale nominative (DSN).

L'employeur doit penser à
- transmettre chaque mois la DSN de l'apprenti aux organismes sociaux (Urssaf, MSA, CPAM, etc.)
- consulter ses mails

PORTAIL EMPLOYEUR : SYLAÉ

<https://sylae.asp-public.fr/sylae/>

Site internet à disposition des employeurs pour toutes les aides versées par l'ASP

Sur le portail Sylae, l'employeur peut se connecter à son compte pour y consulter ses avis de paiement, modifier ses coordonnées bancaires, etc.

Si vous n'avez pas de compte, l'ASP vous enverra par voie postale une plaquette d'information et vos identifiants pour vous connecter.



NOUS CONTACTER



04 95 28 73 67



contact@aflokkat.com
www.aflokkat.com



Centre A Stella, Lieu-dit Effrico
20167 Sarrola-Carcopino
